

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 8 décembre 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Serge Gendron, maire, et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Roger Normandin, Guy Benjamin, Jean-Claude Fortin, Patrick Viens et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents la greffière, M<sup>me</sup> Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay.

MM. Serge Gendron, maire ainsi que Denis Chagnon, conseiller, déposent à la table du conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires tel qu'exigé par l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**2009-462 Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 16 novembre 2009**

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 10 et 16 novembre 2009 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 10 et 16 novembre 2009 soient et sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

**2009-463 Adoption des comptes selon la liste du 3 décembre 2009**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** que les comptes inscrits sur la liste du 3 décembre 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 9CH501812 à 9CH501952 pour un montant de :

624 542,19 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH501953 à 9H502049 pour un montant de :

141 784,57 \$

Comptes recevables :

Comptes 9FD000098 à 9FD000175 pour un montant de :

14 638,76\$

Adoptée à l'unanimité

1<sup>ère</sup> période de questions.

**2009-464      Adoption du règlement 160 décrétant une tarification pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Charbonneau**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Guy Benjamin

**Appuyé par**               : Roger Normandin

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 160 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés à date (2<sup>ième</sup> partie) sur le cours d'eau Charbonneau » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2009-465      Adoption du règlement 161 décrétant une tarification pour les travaux correctifs réalisés sur le cours Branche 6 du Ruisseau des Écossais**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Denis Chagnon

**Appuyé par**               : Guy Benjamin

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 161 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux correctifs réalisés sur le cours d'eau Branche 6 du Ruisseau des Écossais » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2009-466      Adoption du règlement 162 décrétant une tarification pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Ruisseau des Écossais et ses branches 3 et 4**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jean-Claude Fortin

**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 162 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Ruisseau des Écossais et ses branches 3 et 4 » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2009-467 Adoption du règlement 163 du Programme Rénovation Québec 2009-2010 pour l'aide financière à la revitalisation du secteur patrimonial de la Ville de Saint-Césaire**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jacques Auger

**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 163 concernant le Programme Rénovation Québec 2009-2010 pour l'aide financière à la revitalisation du secteur patrimonial de la Ville de Saint-Césaire » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2009-468 Adoption du règlement 164 concernant la citation à titre de monument historique du moulin à eau sis au 157, rang de la Grande-Barbue**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 164 concernant la citation à titre de monument historique du moulin à eau, sis au 157, rang de la Grande-Barbue à Saint-Césaire » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2009-469 Budget 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Césaire – approbation**

**Il est proposé par** : Jacques Auger  
**Appuyé par** : Roger Normandin

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Césaire dont le déficit est de 96 740\$ et est assumé à 90% par la Société d'Habitation du Québec et à 10% par la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-470 Budget 2010 de Handi-Bus, transport adapté – approbation**

**Considérant que** les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc. ont adopté la résolution 2009-066 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2010;

**Considérant que** le montant de notre quote-part pour 2010 s'établit à 33 378 \$;

**Pour ces motifs :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Denis Chagnon

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 au montant de 981 483 \$ de Handi-Bus inc., et de verser un montant de 33 378\$ représentant la quote-part de la Ville de Saint-Césaire afin de participer au service de transport adapté.

Adoptée à l'unanimité

**2009-471 Grille tarifaire 2010 – Handi-Bus inc.**

**Considérant que** les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc. ont adopté la résolution 2009-065 concernant la grille tarifaire 2010;

**Considérant que** le Conseil, en vertu de l'article 48.41 sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12, doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus inc. qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Pour ces motifs :**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** d'approuver la grille tarifaire 2010 de Handi-Bus, ci-dessous, pour le service de transport adapté :

Grille tarifaire 2010 – Handi-Bus

<b>Destination</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010</b>
<b>BILLETS UNITAIRES</b>	
Intra zone 1 ou 2 ou 3	<b>4,00 \$</b>
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 ou vice-versa	<b>4,50 \$</b>
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	<b>5,00 \$</b>
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	<b>5,50 \$</b>
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	<b>6,00 \$</b>
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	<b>6,50 \$</b>
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	<b>6,50 \$</b>
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	<b>7,00 \$</b>
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	<b>7,50 \$</b>
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	<b>9,00 \$</b>
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	<b>9,50 \$</b>
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	<b>10,00 \$</b>
Zone 1 vers zone 7 Couronne Nord	<b>10,50 \$</b>
Zone 2 vers zone 7 Couronne Nord	<b>11,00 \$</b>
Zone 3 vers zone 7 Couronne Nord	<b>11,50 \$</b>
<b>LIVRET</b>	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	<b>36,00 \$</b>
Livret de 20 billets de 0,50 \$	<b>9,00 \$</b>
<b>LAISSEZ-PASSER / CARTE MENSUELLE</b>	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 – Handi-Bus	<b>109,00 \$</b>

- Zone 1 : Carignan, Chambly, Richelieu
- Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville
- Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire
- Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu
- Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil) + Couronne Sud
- Zone 6 : Longueuil (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain
- Zone 7 : Couronne Nord

Adoptée à l'unanimité

**2009-472 Renouvellement des assurances générales avec Ultima représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec**

**Il est proposé par** : Jacques Auger  
**Appuyé par** : Denis Chagnon

**Et résolu** de renouveler les assurances générales de la Ville de Saint-Césaire avec Ultima, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 123 518,00 \$, incluant les taxes et couvrant la période du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

**2009-473 Fédération Québécoise des Municipalités – adhésion 2010**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** d'adhérer pour l'année 2010 à la Fédération Québécoise des Municipalités et de payer la contribution annuelle au montant de 2 627,73 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2009-474 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications « CESA » avec PG Govern**

**Il est proposé par** : Roger Normandin  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** de renouveler pour l'année 2010 le contrat d'entretien et de soutien des applications « CESA » de la compagnie PG Govern pour le prix de 5 495 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de service d'octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité

Le point 12 de l'ordre du jour est reporté.

**2009-475 Les Amis de la Croix du Mont-Rouge – aide financière 2009**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu qu'**une aide financière pour 2009 soit versée à l'organisme Les Amis de la Croix du Mont-Rouge au montant de 100 \$.afin d'aider à défrayer les dépenses pour l'entretien de la croix.

Adoptée à l'unanimité

**2009-476 Festival du Triangle noir 2010 – support de la municipalité**

**Considérant que** le comité organisateur de la 3<sup>ième</sup> édition du Festival du Triangle noir qui aura lieu les 27, 28 et 29 août 2010 s'adresse au conseil municipal pour certaines demandes ainsi que de l'aide financière;

**Considérant que** les 2 premiers festivals tenues en 2008 et 2009 ont été un succès et tout s'est très bien déroulé;

**Considérant que** le conseil est d'avis qu'afin d'appuyer ce genre d'évènement une certaine forme d'aide peut être accordé;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jacques Auger  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'appuyer les organisateurs de la 3<sup>ième</sup> édition du Festival du Triangle Noir de Saint-Césaire en accordant les items suivants :

- Utiliser gratuitement le site de la halte routière et les installations électriques et sanitaires lors de l'édition du 27-28-29 août 2010;
- Le prêt de 30 tables et 50 chaises;
- Le prêt de clôtures de construction disponibles ainsi que 6 anciennes bandes de hockey;
- Les cols bleus seront mis à leur disposition pour le transport, l'installation et la désinstallation des clôtures de construction ainsi que les anciennes bandes de hockey qui serviront de plancher pour les restaurants;
- La municipalité ramassera les ordures sur le site après l'évènement.

**Il est de plus résolu que** l'aide financière de 5 000\$ demandée est refusée.

Adoptée à l'unanimité

**2009-477      Avis de motion pour un règlement sur les taux de taxation, de tarifications et de compensations 2010**

Avis de motion est donné par Guy Benjamin, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement décrétant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2010.

**2009-478      Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 112 sur la compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau**

Avis de motion est donné par Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement numéro 112 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau.

**2009-479      Avis de motion pour un règlement abrogeant le règlement 39 imposant un tarif pour le service 9-1-1**

Avis de motion est donné par Patrick Viens, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement abrogeant le règlement numéro 39 imposant un tarif pour le service 9-1-1.

**2009-480      Paiement d'une réclamation pour bris de verre thermos de fenêtres**

**Considérant que** Mme Jeannine Dépôt, propriétaire du 1402, avenue Saint-Paul a fait parvenir à la Ville de Saint-Césaire une réclamation pour des vitres thermos de sa maison qui ont été endommagées lors de travaux exécutés par les employés municipaux en bordure de la rue en face de chez-elle;

**Considérant** qu'après vérification, la ville admet sa responsabilité et confirme que 3 vitres thermos de fenêtres sont à remplacer;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon

**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** de payer à Mme Jeannine Dépôt les coûts reliés à l'installation de 3 nouvelles vitres thermos dont l'estimé des réparations s'élève à 1 110\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

#### **2009-481 Calendrier 2010 des séances du conseil municipal**

**Considérant que** par l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

**Considérant qu'il** doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu** d'établir les séances ordinaires 2010 du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire comme suit :

#### **CALENDRIER 2010 DES SÉANCES DU CONSEIL**

<b>Le mardi 12 janvier</b>	<b>Le mardi 11 mai</b>	<b>Le mardi 14 septembre</b>
<b>Le mardi 9 février</b>	<b>Le mardi 8 juin</b>	<b>Le mardi 12 octobre</b>
<b>Le mardi 9 mars</b>	<b>Le mardi 6 juillet</b>	<b>Le mardi 9 novembre</b>
<b>Le mardi 13 avril</b>	<b>Le mardi 10 août</b>	<b>Le mardi 7 décembre</b>

Les séances ordinaires auront lieu à 19h30 à la salle du conseil située au 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

#### **2009-482 Annulation de comptes recevables pour mauvaises créances**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon

**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu** que les comptes suivants avec les intérêts courus à date, soient annulés pour mauvaises créances, à savoir :

# Facture	Nom	Montant
8FA000764	Viens, Martial	1,27 \$
9FA000796	Viens, Martial	1,22 \$
7FA000830	Chaffers, W.H.	1,04 \$
8FA000836	Chaffers, W.H.	1,06 \$
9FA000865	Chaffers, W.H.	1,06 \$
7FA000838	Parent, Napoléon	1,04 \$
8FA000844	Parent, Napoléon	1,06 \$
9FA000873	Parent, Napoléon	1,06 \$
7FA001363	Chaubert, J.-B.	1,22 \$
8FA001398	Chaubert, J.-B.	1,27 \$
9FA001430	Chaubert, J.-B.	1,22 \$
7FA001379	Carden, William	1,22 \$
8FA001414	Carden, William	1,27 \$
9FA001446	Carden, William	1,22 \$
7FA001432	Desnoyers, Napoléon	1,22 \$
8FA001468	Desnoyers, Napoléon	1,27 \$
9FA001502	Desnoyers, Napoléon	1,22 \$
7FA001435	Leduc, Bernadette	1,22 \$
8FA001471	Leduc, Bernadette	1,27 \$
9FA001505	Leduc, Bernadette	1,22 \$
6FD000110	Meloche, Jean-Guy	92,21 \$
4MU000013	Bertrand, Alain	410,98 \$

Adoptée à l'unanimité

**2009-483      Modification de la résolution 2009-426- mandat à Dunton Rainville, avocats – requête introductive d'instance**

**Il est proposé par**       : Jacques Auger  
**Appuyé par**                : Denis Chagnon

**Et résolu que** la résolution portant le numéro 2009-426 du 10 novembre 2009 soit modifiée afin de remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« **Et résolu** de retenir les services de la firme Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. pour son intervention dans la requête introductive d'instance signifiée par madame Marie-Claire St-Martin et monsieur Claude Turgeon, à rencontrer les différents témoins, à gérer le dossier et à procéder aux interrogatoires et contre-interrogatoires s'il y a lieu dans le dossier de la ruelle, secteur de l'avenue Union, le tout pour un taux horaire de 200 \$ pour environ vingt (20) heures de travail. »

Adoptée à l'unanimité

**2009-484      Acquisition du lot 3 969 712 prolongement de l'avenue Bienvenue – mandat à un notaire**

**Considérant que** la résolution 2009-421 du 10 novembre 2009 permet l'acquisition des lots 4 022 180, 4 022 196 et 4 022 172 relativement aux travaux de la Phase III du développement de la compagnie 3374793 Canada inc.;

**Considérant que** dans ladite résolution le lot 3 969 712 faisant partie des lots à acquérir par la Ville a été omis;

**Considérant que** la résolution 2009-422 du 10 novembre 2009 accordait le mandat à un notaire pour la préparation de l'acte d'acquisition de ces lots;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu que** le lot 3 969 712 du cadastre du Québec et propriété actuelle de la compagnie 3374793 Canada inc., fasse partie de la transaction d'acquisition à même celle déjà autorisée par les résolutions 2009-421 et 2009-422 et ce, aux mêmes conditions.

Adoptée à l'unanimité

**2009-485 Fin d'emploi d'un pompier volontaire à temps partiel**

**Il est proposé par** : Jacques Auger  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** de mettre fin à l'emploi de M. Jean-Luc Maurice, comme pompier auxiliaire à temps partiel de la Ville de Saint-Césaire, le tout effectif au 8 décembre 2009, tel que recommandé par le directeur du service le 3 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-486 Retraite de Florimond Gaucher – remerciements pour ses 36 ans de loyaux services comme pompier à temps partiel**

**Il est proposé par** : Roger Normandin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu qu'**une lettre de remerciements soit adressée à M. Florimond Gaucher qui annonce sa retraite en tant que pompier à temps partiel depuis plus de 36 ans à la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-487 Embauche de pompiers auxiliaires**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'embaucher à titre de pompiers auxiliaires de la Ville de Saint-Césaire, MM. Samuel Rondeau et Richard Jr. Robert, au salaire horaire de 14,28 \$, le tout effectif au 8 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-488      Annulation de la résolution 2009-349 accordant le mandat de procureur de la Cour municipal à M<sup>e</sup> Brigitte Martin**

**Considérant que** dans la résolution 2009-349 intitulée « Procureur de la poursuite auprès de la Cour municipale de Saint-Césaire – Mandat à M<sup>e</sup> Brigitte Martin, avocate », certains éléments de l'offre de service ont été mal interprétés;

**Considérant que** M<sup>e</sup> Martin présente à la Ville une nouvelle offre de service plus intéressante;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Guy Benjamin

**Appuyé par**               : Patrick Viens

**Et résolu que** la résolution 2009-349 du 9 septembre 2009 intitulée « Procureur de la poursuite auprès de la Cour municipale de Saint-Césaire – Mandat à M<sup>e</sup> Brigitte Martin, avocate » soit annulée.

Adoptée à l'unanimité

**2009-489      Procureur de la poursuite auprès de la Cour municipale de Saint-Césaire – Mandat à M<sup>e</sup> Brigitte Martin, avocate**

**Il est proposé par**       : Jacques Auger

**Appuyé par**               : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** de renouveler le mandat de M<sup>e</sup> Brigitte Martin, avocate, de la firme Therrien Martin, 61 rue Saint-Charles Ouest, bureau 213, Longueuil, (Québec) J4H 1C5, à titre de procureur de la poursuite pour la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire, pour une période d'un an, soit jusqu'au 5 octobre 2010, selon les tarifs de l'offre de service du 7 décembre 2009, à savoir :

- Une somme forfaitaire de 450,00 \$ par séance (maximum de 3 heures);
- Un tarif horaire de 150,00 \$ pour les séances dépassant le maximum de 3 heures et pour les cas décrits dans l'offre de service;
- Les déboursés, tels les frais de transport au tarif de 0,43\$ du kilomètre.

Adoptée à l'unanimité

**2009-490      Demande à Hydro-Québec pour l'installation de luminaires sur la rue Larose**

**Il est proposé par**       : Guy Benjamin

**Appuyé par**               : Roger Normandin

**Et résolu** d'autoriser le responsable technique aux des travaux publics, M. Michel Samson, à faire une demande à Hydro-Québec pour l'installation de luminaires sur la rue Larose à Saint-Césaire, sur 3 poteaux électriques existants.

Adoptée à l'unanimité

**2009-491 Échange pour déneigement et déglçage hiver 2009-2010 avec la municipalité d'Ange-Gardien**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

Et résolu d'accepter la proposition de la municipalité d'Ange-Gardien, pour l'exécution par cette municipalité, durant l'hiver 2009-2010, du déneigement et du déglçage des rangs Casimir et Saint-Charles, pour un montant forfaitaire de 5 285,00 \$. En contrepartie, la Ville de Saint-Césaire assumera l'entretien d'hiver de la partie du rang Rosalie située sur le territoire de la municipalité d'Ange-Gardien.

Adoptée à l'unanimité

**2009-492 Travaux de bordures de rues et pavage – acceptation provisoire – paiement à Pavages Maska inc.**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** de faire l'acceptation provisoire des travaux de bordures et pavage pour les rues Coderre, Cécile, Horizon, Viens et Carré Édouard et de payer à Pavages Maska inc., le décompte # 1 des travaux exécutés jusqu'au 25 novembre 2009, au montant de 326 559,53 \$, taxes incluses, tel que recommandé par le responsable technique aux travaux publics, M. Michel Samson, le 2 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-493 Décompte progressif no 1 des travaux d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud – paiement à Allaire et Gince inc.**

**Il est proposé par** : Jean-Claude Fortin  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** de payer, à même le règlement d'emprunt n° 156, à la compagnie Allaire et Gince inc., un montant de 163 317,14 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 des travaux réalisés jusqu'au 27 novembre 2009 pour le prolongement d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-494 Décompte progressif no 2 (provisoire) des travaux d'égout sanitaire sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord – paiement à Bertrand Mathieu Ltée**

**Il est proposé par** : Jean-Claude Fortin  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** de payer, à même le règlement d'emprunt n° 145, à la compagnie Bertrand Mathieu Itée, un montant de 41 052,63 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 et provisoire des travaux exécutés jusqu'au 20 novembre 2009 pour le prolongement d'égout sanitaire sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 2 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-495 Travaux de remplacement de tuyau et raccordement au réseau d'aqueduc pour le 1005, route 112 – dépense autorisée**

**Il est proposé par** : Jacques Auger

**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** d'autoriser une dépense de 4 776\$, plus les taxes applicables, pour les travaux de remplacement et de raccordement d'un tuyau d'aqueduc afin d'alimenter adéquatement en eau potable le restaurant situé au 1005, route 112 à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-496 Achat de compteurs d'eau**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** d'autoriser l'achat de 20 compteurs d'eau 5/8", pour un montant total de 2 473,80 \$, plus les taxes applicables, de la compagnie Spécialités d'Aqueduc Corix de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

**2009-497 Achat de 3 ouvre-portes électriques pour des portes du garage municipal**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Denis Chagnon

**Et résolu** d'acheter pour le garage municipal du Service des travaux publics, chez la compagnie Ducharme & Frère de Saint-Césaire, 3 ouvre-portes électriques avec système de récepteur et d'émetteur, pour le prix de 2 590,48 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie.

Adoptée à l'unanimité

**2009-498 Suivi annuel de l'exploitation des puits municipaux – mandat à LNA Laforest Nova Aqua**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon

**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu** de retenir les services de LNA Laforest Nova Aqua de Cowansville pour le suivi annuel de l'exploitation des puits municipaux existants #1, #2 et #3, pour un montant forfaitaire annuel de 2 193,75 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie.

Adoptée à l'unanimité

Le point 34 de l'ordre du jour est reporté.

**2009-499      Nomination du Comité technique du PRQ – règlement numéro 163**

**Attendu que** le conseil municipal a adopté 8 décembre 2009 le règlement numéro 163 concernant le Programme d'aide financière 2009-2010 à la revitalisation du secteur patrimonial de la Ville de Saint-Césaire;

**Attendu qu'**afin d'analyser les demandes d'aide financière, un comité technique doit être nommé par le conseil municipal;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**        : Denis Chagnon  
**Appuyé par**                : Roger Normandin

Et résolu que le comité technique d'analyse des demandes dans le cadre du Programme d'aide financière 2009-2010 de Rénovation-Québec, soit formé des personnes suivantes :

- Caroline Cadotte, responsable du service de l'urbanisme
- Marie-Pierre Tremblay, inspecteur en bâtiments
- Guy Benjamin, conseiller municipal
- Un représentant de Rues Principales
- Reynald Castonguay, directeur général
- M. Bruno Audet, membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

**2009-500      Programme Rénovation-Québec / paiement d'une partie de l'aide financière pour le 1391, avenue Saint-Paul**

**Considérant que** Mme Stéphanie Hamel et M. Patrick Lemay ont été sélectionnés pour une aide financière dans le cadre du Programme Rénovation-Québec 2008-2009 pour leur propriété sise au 1391, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire;

**Considérant que** les travaux de rénovation de cette propriété sont en grande partie terminés et ont été réalisés selon les règles de l'art;

**Considérant que** l'inspectrice en bâtiments, Mme Marie-Pierre Tremblay, recommande le paiement partiel de l'aide financière promise;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu** de verser à Mme Stéphanie Hamel et M. Patrick Lemay une partie de l'aide financière dans le cadre du Programme Rénovation-Québec 2008-2009 soit un montant de 17 425 \$.

**Il est de plus résolu que** la balance de 2 575 \$ sera versée dès que tous les travaux seront complétés et à la satisfaction de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

La 2<sup>ième</sup> partie de l'item 36 est reportée.

**2009-501 Demande à la CPTAQ présentée par Mme Marie-Josée Leduc et M. Marcel Lagacé pour le lot 1 593 937 – recommandation du conseil**

**Attendu que** Mme Marie-Josée Leduc et M. Marcel Lagacé adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser une partie du lot 1 593 937 du cadastre du Québec afin d'y construire une résidence de ferme;

**Considérant qu'il y a** l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole;

**Considérant** par contre que ce projet, afin d'atteindre ses objectifs, doit se faire à proximité de l'exploitation agricole;

**Considérant que** la demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jacques Auger  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande présentée par Mme Marie-Josée Leduc et M. Marcel Lagacé concernant l'utilisation d'une partie du lot 1 593 937 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 295,53 m.c., afin d'y construire une résidence rattachée à la ferme.

Adoptée à l'unanimité

**2009-502 Embauche d'une assistante-monitrice et sauveteur pour la piscine**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'embaucher Mme Raphaëlle Jetté comme assistante-monitrice et sauveteur pour la piscine du complexe sportif, au salaire selon l'échelle salariale du secteur aquatique présentement en vigueur, et la date d'embauche est effective au 26 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-503      Embauche de personnel pour le complexe sportif et la piscine**

**Il est proposé par**       : Patrick Viens  
**Appuyé par**                : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'embaucher, au salaire établi selon l'échelle salariale du secteur aquatique, les personnes suivantes :

Amanda Lacroix assistante-monitrice en natation	Émilie Chagnon Service à l'accueil
--	---------------------------------------

Philippe Dion  
Service à l'accueil

Adoptée à l'unanimité

**2009-504      Réparation du filtreur de la piscine du complexe sportif**

**Il est proposé par**       : Guy Benjamin  
**Appuyé par**                : Patrick Viens

**Et résolu** d'autoriser un budget de 5 000 \$ pour la réparation, par une firme externe, des latéraux du filtreur de la piscine du complexe sportif, selon l'estimé des coûts présentés par le directeur des loisirs en date du 2 novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt d'une pétition de 59 signatures des citoyens du secteur des rues Carré Royer, Bienvenue et Denicourt demandant le pavage et les bordures dans leur secteur. Le maire mentionne que des travaux devraient être réalisés en 2010 dans ce secteur.

Lecture de la correspondance.  
2<sup>ième</sup> période de questions.  
Levée de la séance.

---

Serge Gendron  
Maire

---

Louise Benoit  
Greffière